

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 mars 2024

LES ATTEINTES À CARACTÈRE RACISTE, XÉNOPHOBE OU ANTIRELIGIEUX EN 2023

Retrouvez la publication [ici](#)

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
Interstats Info Rapide n°34, paru le 20 mars 2024

En 2023, le nombre de crimes et délits « à caractère raciste » enregistrés par la police et la gendarmerie nationales a très fortement augmenté (+32 %), essentiellement au cours du dernier trimestre. Les provocations, injures et diffamations constituent la grande majorité de ces infractions (61 % des crimes et délits et la quasi-totalité des contraventions). Les services de sécurité ont enregistré 8 800 victimes de crimes ou délits « à caractère raciste » en 2023 et 4 200 personnes mises en cause. Les hommes, les personnes âgées de 25 à 54 ans et les étrangers ressortissants d'un pays d'Afrique sont surreprésentés parmi ces victimes. À ces crimes et délits enregistrés en 2023, s'ajoutent 6 400 contraventions. Seules 4 % des personnes victimes d'atteintes « à caractère raciste » portent plainte.

En 2023, comme les années précédentes, la délinquance commise à l'échelle communale et enregistrée par les services de police et de gendarmerie nationales est concentrée dans un nombre limité de communes. Pour ce qui concerne les treize grandes catégories des crimes et délits enregistrés suivies ici, 1% des communes les plus touchées (environ 350 communes) concentrent entre 43 % des violences sexuelles ou des cambriolages de logements et 83 % des vols violents sans arme. À l'inverse, aucun fait n'est enregistré en moyenne en 2023 dans 62 % des communes : de 29 % pour les destructions et dégradations volontaires à 95 % pour les vols avec armes.

Sur la période 2022-2023, 1 crime ou délit « à caractère raciste » est enregistré en moyenne pour 10 000 habitants sur le territoire national. Hors Paris, deux départements, le Bas-Rhin et les Alpes-Maritimes, affichent un taux global de crimes ou délits à caractère raciste par habitant près de deux fois supérieur à la moyenne nationale. En région Ile de France, le taux de crimes ou délits à caractère raciste enregistrés pour 10 000 habitants s'établit à 1,7.

En 2023, les services de sécurité ont enregistré 8 850 victimes de crimes et délits à caractère raciste. Il s'agit essentiellement de personnes physiques, parmi lesquelles les hommes, les personnes âgées de 25 à 54 ans ; les étrangers ressortissants d'un pays d'Afrique sont surreprésentés. Environ 4 200 personnes ont été mises en cause par les services de sécurité, dont plus de la moitié ont entre 25 et 54 ans.

D'après l'enquête de victimation Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), près de 800 000 personnes de 18 ans et plus vivant en France métropolitaine déclarent avoir été victimes d'une atteinte « à caractère raciste » en 2021, soit 1,6 % de l'ensemble de la population majeure. Seules 4 % d'entre elles indiquent avoir porté plainte auprès des services de sécurité.

À propos du SSMSI

Au sein du ministère de l'Intérieur, le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, rattaché à la fois à la police et à la gendarmerie nationales. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public coordonné par l'Insee.

Créé fin 2014, le SSMSI a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public et des services du ministère des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance.

Comme les autres membres du service statistique public, il respecte un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Toutes les publications du SSMSI sont disponibles et téléchargeables en ligne sur son site internet <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats>

Contact presse
ssmsi-communication@interieur.gouv.fr

[SSMSI sur internet](#)
[SSMSI sur X](#)
[SSMSI sur LinkedIn](#)
[SSMSI sur Instagram](#)